

Programme de qualification en assurance de personnes (PQAP)

SERVICES EN LIGNE

Au lieu de remplir ce formulaire, vous pouvez maintenant faire votre demande en utilisant les services en ligne accessibles sur notre site Web au www.lautorite.qc.ca

Note importante

Une demande incomplète occasionne des délais de traitement additionnels. De plus, si le délai exigé pour le retour de vos pièces manquantes n'est pas respecté, votre demande d'autorisation d'inscription aux examens sera annulée et aucun remboursement ne sera appliqué.

Vous devez informer l'Autorité des marchés financiers de tout changement aux renseignements fournis, et ce, dans les 5 jours suivant la date à laquelle il survient.

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS D'IDENTIFICATION (en lettres majuscules)							
INFORMATION DU CLIENT							
N° de client (10 chiffres)							
M ^{me} <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/>	Prénom(s)			Nom			
Date de naissance	_____ / _____ / _____ jour mois année	Langue de correspondance :		Français <input type="checkbox"/>	Anglais <input type="checkbox"/>		
ADRESSE RÉSIDENTIELLE							
N° d'immeuble		Rue			App.		
Municipalité			Province			Code postal	
Téléphone (domicile)			Téléphone (travail)			Poste	
Cellulaire			Courriel				

PARTIE 2 – DÉCLARATION

Veillez répondre à toutes les questions ci-dessous. En fonction des réponses fournies, des pièces justificatives additionnelles pourraient être exigées. Veuillez vous référer à la section *Professionnels* de notre site Web au www.lautorite.qc.ca pour les autres formulaires requis, le cas échéant.

L'Autorité entend par « Depuis votre dernière déclaration » toute déclaration que vous avez transmise antérieurement à l'Autorité à titre de postulant ou de représentant certifié sous la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9.2 (la « LDPSF »).

Pour une première déclaration, veuillez répondre en donnant l'historique complet des faits relatifs à chacune des questions ci-dessous.

Note importante : Vous devez informer l'Autorité des marchés financiers de tout changement à un renseignement ou à un document fourni dans les 5 jours suivant la date à laquelle il survient ou, s'il concerne l'exercice d'une autre activité (« activité externe »), dans les 30 jours de ce changement.

1. Détenez-vous un certificat de représentant actif dans une autre province? Oui Non

→ Si oui, de quelle province : _____ Nombre d'années de pratique : _____

Dans quelle discipline ou catégorie : _____

2. Depuis votre dernière déclaration, avez-vous : Oui Non
- été déclaré coupable d'une infraction ou d'un acte criminel par un tribunal canadien ou étranger;
 - ou**
 - fait l'objet d'une poursuite civile en lien avec les activités de représentant;
 - ou**
 - fait l'objet d'une sanction disciplinaire imposée par un comité de discipline ou par un organisme du Québec, d'une autre province ou d'un autre État chargé de la surveillance et du contrôle des personnes agissant à titre de représentant?

Vous devez répondre « oui » à cette question si une absolution inconditionnelle ou conditionnelle vous a été accordée en vertu du Code criminel, L.R.C. (1985), c. C-46. Toutefois, vous n'avez pas à répondre « oui » si vous avez été reconnu non coupable ou que les chefs d'accusation portés contre vous ont été retirés.

- Si vous avez répondu **oui**, veuillez remplir et joindre à votre demande le **Formulaire en cas de déclaration de culpabilité**

Programme de qualification en assurance de personnes (PQAP)

3. Êtes-vous en défaut d'acquitter les amendes, les dépens et les intérêts imposés soit par un comité de discipline, soit par la Cour du Québec siégeant en appel d'une décision de ce comité de discipline, ou êtes-vous en défaut d'acquitter les amendes reliées à la commission d'une infraction en vertu des lois et du code suivants : *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9.2; *Loi sur le courtage immobilier*, RLRQ, c. C 73.2; *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1; *Code des professions*, RLRQ, c. C-26? Oui Non

➔ Si vous avez répondu **oui**, veuillez annexer les détails à votre demande.

4. Depuis votre dernière déclaration, avez-vous vu votre certificat ou votre droit de pratique suspendu, radié, révoqué, assorti de restrictions ou de conditions, ou avez-vous déjà été exclu soit par un comité de discipline soit par un organisme du Québec, d'une autre province ou d'un autre État chargé de la surveillance et du contrôle des personnes agissant à titre de représentant, dans une discipline ou catégorie encadrée par la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9.2, la *Loi sur le courtage immobilier*, RLRQ, c. C-73.2, ou par la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1? Oui Non

Vous n'avez pas à répondre « oui » à cette question s'il s'agit d'une décision rendue par l'Autorité, cette dernière détient déjà cette information.

➔ Si vous avez répondu oui, veuillez nous fournir les informations suivantes :

- ➔ N° de décision : _____
- ➔ Date : _____
- ➔ Nom du décideur : _____
- ➔ Discipline ou catégorie : _____

5. Depuis votre dernière déclaration, avez-vous fait faillite, fait cession de vos biens ou été sous le coup d'une ordonnance de séquestre prononcée en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, L.R.C. (1985), c. B-3? Oui Non

Vous n'avez pas à répondre « oui » à cette question dans le cas d'une proposition de consommateur ou d'une proposition concordataire acceptée par les créanciers et le tribunal.

➔ Si vous avez répondu **oui**, veuillez remplir et transmettre le **Formulaire en cas de faillite**.

6. Êtes-vous sous un régime de protection de tutelle, de curatelle ou de conseiller au majeur? Oui Non

Le régime de protection est un mécanisme prévu par la loi pour protéger les personnes frappées d'une incapacité juridique. Le

Programme de qualification en assurance de personnes (PQAP)

superviseur n'est pas considéré comme un tuteur, un curateur ou un conseiller au majeur.

➔ Si vous avez répondu **oui**, veuillez annexer les détails à votre demande.

7. Depuis votre dernière déclaration, avez-vous été administrateur, dirigeant ou associé d'un cabinet ou d'une société dont l'inscription a été radiée en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9.2, de la *Loi sur le courtage immobilier*, RLRQ, c. C-73.2, ou de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1? Oui Non

➔ Si vous avez répondu oui, veuillez annexer les détails à votre demande

PARTIE 3 – OBJECTIF DE LA DEMANDE

Veuillez indiquer l'objectif de votre demande.

- Autorisation d'inscription aux examens pour un premier certificat
- Ajout de discipline ou de catégorie de discipline à un certificat
- Remise en vigueur d'un certificat
- Autorisation à l'examen : Déontologie et pratique professionnelle de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes pour les résidents du Québec qui désirent pratiquer hors-Québec (01-112)

PARTIE 4 – CHOIX DE LA DISCIPLINE OU DE LA CATÉGORIE DE DISCIPLINE

- Assurance de personnes
- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance collective de personnes (Régimes d'assurance collective et Régimes de rentes collectives)
- Régimes d'assurance collective
- Régimes de rentes collectives

Programme de qualification en assurance de personnes (PQAP)

PARTIE 5 – EXIGENCE PARTICULIÈRE RELIÉE AU PQAP**Note**

Nous vous rappelons que la formation minimale est valide pour une période de 1 an à compter de sa réussite. Lorsqu'elle est expirée, le postulant doit s'inscrire et réussir de nouveau une formation reconnue par l'Autorité, puis il doit soumettre une nouvelle demande d'autorisation d'inscription aux examens.

Afin de nous permettre de valider que votre prestataire de cours a déjà confirmé que vous avez réussi la formation avec succès, veuillez saisir le numéro du Registre canadien des participants en assurance (RCPA).

Numéro RCPA	
-------------	--

PARTIE 6 – PREUVE D'IDENTITÉ CANADIENNE VALIDE**Note**

Si la preuve d'identité a déjà été fournie avec une demande antérieure encadrée par la LDPSF, il n'est pas nécessaire de la transmettre de nouveau.

*Toute pièce d'identité manquante retardera le traitement de votre demande. Une ou plusieurs preuves d'identité supplémentaires déterminées par l'Autorité pourraient être exigées. **Prenez note qu'un permis de conduire ou une carte d'assurance maladie ne sont pas des preuves valides.***

Veillez cocher et annexer à ce formulaire la photocopie d'une des **preuves d'identité canadiennes valides** requises suivantes :

- Carte de résident permanent;
- Carte ou certificat de citoyenneté;
- Certificat de naissance délivré par le Directeur de l'état civil du Québec ou par une autre autorité provinciale ou territoriale;
- Confirmation de résidence permanente (IMM5292 ou IMM5688);
- Passeport;
- Permis de travail.

